



## JACQUES PREVERT

*Etablissement Scolaire Privé*

*Garderie – Toute Petite Section -  
Petite section - Moyenne section - Grande section  
Tél : 22 529 66 / 0 33 02 003 33  
Email : jacquesprevertana@yahoo.fr*

### REGLEMENT INTERIEUR

#### **Discipline, respect, retard, hygiène :**

Chaque élève a le devoir d'assiduité et de ponctualité. Il est impératif de bien noter les horaires d'entrée et de sortie de vos enfants. Les retards perturbent à la fois votre enfant et la vie de l'école. En cas de retard ou d'absence de l'enfant, vous devez impérativement contacter l'école et le justifier par écrit. Les retards répétés feront l'objet d'un rendez-vous avec la direction de l'école.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical de réadmission est exigé pour une autorisation de reprise des cours.

Tout évènement majeur pouvant avoir des répercussions sur la scolarité de l'enfant doit être signalé.

Les absences injustifiées répétées ne sont pas tolérées car considérées comme étant un manque de respect du fonctionnement de l'école. Elles constituent donc un motif de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Toute personne nouvelle (n'étant pas sur la liste des autorisations de sortie) venant chercher l'enfant doit être signalée à la direction et doit être inscrite sur la liste signée par les parents. Aucun enfant ne sera confié à une personne étrangère.

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'en salle d'accueil et laissés aux soins de l'ATSEM de service.

La politesse et le respect envers toute personne, adulte ou enfant, sont exigés au sein de l'école.

Les vêtements de l'enfant doivent être marqués de son nom, ainsi que son cartable.

Le matériel de classe doit être respecté, ainsi que le mobilier et les locaux, toute dégradation volontaire sera sanctionnée et réparée par les parents.

L'enfant devra arriver propre à l'école et avec une tenue correcte. Il sera lavé et changé en cas de problèmes.

#### **Sécurité :**

Les activités pédagogiques extérieures à l'établissement organisées dans le cadre des programmes d'enseignement ne sont pas obligatoires.

Il est interdit d'apporter des jeux de récréation (voitures, billes, corde à sauter, élastiques...), ainsi que des jouets personnels à l'école, ils seront systématiquement confisqués.

Chewing-gum, sucettes et bonbons durs ne sont pas autorisés. Seuls les bonbons mous sont tolérés lors des anniversaires.

Les bijoux sont interdits. Ils peuvent représenter un danger pour l'enfant. En cas de perte, l'école décline toute responsabilité.

Toute personne dans l'école (enseignant, membre du personnel...) est au même titre responsable de la discipline, de l'hygiène et de la sécurité. Le Chef d'établissement sera systématiquement averti de tout manquement au règlement intérieur.